



COMMUNIQUE AUX MEDIAS DU 12 AOÛT 2019

Stop au commerce de l'ivoire ! En cette journée mondiale des éléphants, ceux-ci n'ont aucune raison de se réjouir

Entre 2007 et 2014, l'Afrique a perdu un tiers de ses éléphants, principalement en raison de la demande insatiable en ivoire. Si le massacre continue à ce rythme, l'espèce pourrait disparaître à l'état sauvage d'ici dix ans. « Tout commerce de l'ivoire, national ou international, met les éléphants en danger » souligne Vera Weber, présidente de la Fondation Franz Weber, qui lutte pour l'interdiction totale du commerce de l'ivoire.

Le Botswana – dernier refuge des éléphants en Afrique qui abrite environ 130'000 individus – a subi, ces quatre dernières années, une diminution de 600% de sa population d'éléphants. Si le massacre continue à ce rythme, l'espèce pourrait disparaître à l'état sauvage d'ici dix ans. La situation est encore aggravée par la volonté de certains pays d'Afrique australe – la Zambie, le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe – de vendre leurs énormes stocks d'ivoire nationaux, pour le profit. Ces pays ont soumis des propositions de libéralisation du commerce international de l'ivoire à la prochaine Conférence des Parties à la CITES (CoP18), qui se tiendra à Genève du 17 au 28 août 2019.

Pour la Fondation Franz Weber (FFW), qui lutte pour la protection des éléphants depuis 40 ans, la réouverture du commerce international de l'ivoire signerait la mise à mort planifiée des éléphants d'Afrique.

« La seule période, durant ces quarante dernières années, lors de laquelle les populations d'éléphants ont pu se stabiliser et se rétablir, a été la décennie qui a suivi 1989 », explique Vera Weber, Présidente de la FFW. « Alors, la Conférence des Parties, qui a eu lieu à Lausanne, avait décidé d'accorder à l'éléphant la plus haute protection possible en l'inscrivant à l'Annexe I, interdisant ainsi tout commerce international de l'ivoire ».

Malheureusement, en 1997 et 2000, les pays d'Afrique australe ont convaincu le monde que les populations d'éléphants étaient suffisamment stables pour être réinscrites à l'Annexe II, ouvrant ainsi la possibilité de vendre leurs stocks d'ivoire. Deux grandes ventes aux enchères (en 1999 et 2008) ont été autorisées, et les stocks ont été vendus au Japon et à la Chine.

Les ventes ont engendré une demande en ivoire sans précédent dans ces pays, surtout en Chine, provoquant une véritable épidémie de braconnage – près de 150'000 éléphants sont morts pour leurs défenses entre 2008 et 2018.

« Aujourd'hui, les pays d'Afrique australe veulent à nouveau vendre leurs stocks », avertit Vera Weber. « Pourtant, il a été démontré que ces ventes ont décimé des dizaines de milliers d'éléphants. Il est temps de mettre un terme au commerce de l'ivoire, une fois pour toutes ».

La FFW soutient l'appel formulé par une majorité des pays africains, qui demandent la plus haute protection pour les éléphants d'Afrique. 32 Etats d'Afrique sous l'égide la Coalition pour l'Eléphant

d'Afrique, ont soumis une proposition demandant que tous les éléphants soient à nouveau inscrits à l'Annexe I, donc pour une fin de tout commerce d'éléphants.

« Nous nous battons pour que l'histoire se répète en Suisse, exactement trente ans après la décision prise à Lausanne en 1989 – pour sauver l'éléphant d'Afrique », indique Vera Weber

CONTACTS

Vera Weber, présidente FFW, veraweber@ffw.ch, +41 79 210 54 04,
Bureau, +41 21 964 24 24

Anna Zangger, avocate, anna.zangger@terravocats.ch, +41 76 306 48 59